

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-001
Séance du 11 mars 2025**

Procès-verbal de la réunion du
Bureau en date du 5 novembre 2024

Le Bureau,

Vu les articles L. 5421-1, L. 3121-14-1 et L. 3122-6-2 du code général des collectivités territoriales,

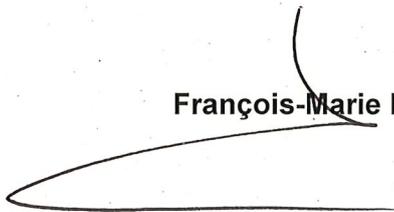
Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 5 novembre 2024,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 5 novembre 2024,
ci-joint.

Le Président

François-Marie DIDIER



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU
Séance du 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre à 14 heures 08, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75 012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 11

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Monsieur Philippe DALLIER
Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Chantal DURAND
Madame Josiane FISCHER
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Madame Marie-Louise MANGHO-KUÉTÉ
Madame Nadia MOUADDINE
Madame Inès de RAGUENEL
Monsieur Karim ZIADY

Étaient excusés ou absents :

Monsieur Hamid CHABANI
Madame Rachida DATI
Monsieur Jérôme GLEIZES
Monsieur Antoine GUILLOU
Madame Déborah MÜNZER
Monsieur Germain ROESCH

Étaient représentés :

Monsieur Hamid CHABANI donne pouvoir à Monsieur Philippe DALLIER
Madame Rachida DATI donne pouvoir à Monsieur François-Marie DIDIER
Monsieur Antoine GUILLOU donne pouvoir à Monsieur Karim ZIADY
Monsieur Germain ROESCH donne pouvoir à Madame Kristell NIASME

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Jérôme STERKERS	Directeur de cabinet du Président
Monsieur Richard BUISSET	Directeur Général
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Monsieur Christophe DEJOIE	Directeur Général Adjoint technique
Monsieur Émeric LABEDAN	Directeur Général Adjoint chargé de l'exploitation
Monsieur Vincent ROCHER	Directeur délégué à l'Innovation, la stratégie et l'environnement
Madame Sylvie DOUÉ	Directrice des Affaires financières
Monsieur Philippe DECHERF	Directeur des ressources humaines
Monsieur Joakim GIACOMONI	Chargé de mission
Monsieur Théophile BRICHE BLIDA	Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Bureau, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

SOMMAIRE

- B2024/123D – Procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 24 septembre 2024
- B2024/128D – Avenant n° 3 au marché relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation de l'usine de Seine-Aval
- B2024/146D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Clichy La Briche – ouvrage annexe de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express
- B2024/124D – Adhésion à deux associations : Association Francilienne des Industries pour l'Étude et la Gestion de l'Environnement et de la Sécurité (AFINEGE) – Institut Français de l'audit et du contrôle internes (IFACI)
- B2024/136D – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration

La séance est ouverte à 14 heures 08 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

M. le Président. — Bonjour à tous. Certains administrateurs devraient nous rejoindre. Je vais procéder à l'appel des présents. J'aurai des informations un peu plus générales que je donnerai évidemment à l'occasion du Conseil d'Administration. Je salue Jérôme STERKERS, que certains ici connaissent, qui est le nouveau directeur de Cabinet, et qui a pu échanger avec certains d'entre vous depuis notre dernier Conseil d'Administration et son arrivée le 1^{er} octobre dernier. Jérôme, le Bureau vous salue.

Il est procédé à l'appel et le Président constate le quorum.

M. le Président. — Je vous propose donc de passer à l'examen de l'ordre du jour.

B2024/123D – Procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 24 septembre 2024

M. le Président. — La première délibération est l'approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 24 septembre dernier.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est approuvée.

B2024/128D – Avenant n° 3 au marché relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation de l'usine de Seine-Aval

M. le Président. — La délibération suivante concerne l'avenant n° 3 au marché relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation de l'usine de Seine-Aval dans les Yvelines. Il est proposé au Bureau d'approuver l'avenant n° 3 au marché n° 2021-21231 passé avec le groupement OTV (mandataire) - Fayat Energie Services – El Tuyauterie Électromécanique – Friedlander – Urbaine de Travaux relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation à Seine-Aval.

Cet avenant n° 3 a pour objet la prise en compte de deux mois supplémentaires d'allongement de l'immobilisation et de nouvelles modifications techniques présentées dans le dossier, afin d'assurer et d'améliorer l'exploitabilité. Cet avenant n° 3 porte le montant du marché à 103 810 047,20 € hors taxes, soit une augmentation d'environ 1,9 million d'euros sur cet avenant par rapport à l'avenant n° 2.

Je précise que la clarifloculation est un grand projet pour Seine-Aval. C'était malheureusement une partie d'installation d'usines qui avaient brûlé il y a quelques années. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je vous propose de l'adopter.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est approuvée.

B2024/146D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Clichy La Briche – ouvrage annexe de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express

M. le Président. — La délibération suivante concerne le protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Clichy La Briche – ouvrage annexe de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express.

Là encore, c'est un protocole transactionnel qui est proposé au Bureau, relatif aux études d'impact nécessaires sur le collecteur Clichy La Briche pour la mise en compatibilité du réseau du SIAAP nécessaire à la réalisation de l'ouvrage 3202P de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express et de m'autoriser à signer ce protocole. « Société des Grands Projets », comme vous le savez, ex-société du Grand Paris. Est-ce qu'il y a des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est approuvée.

B2024/124D – Adhésion à deux associations : Association Francilienne des Industries pour l'Étude et la Gestion de l'Environnement et de la Sécurité (AFINEGE) – Institut Français de l'audit et du contrôle internes (IFACI)

M. le Président. — La délibération suivante concerne l'adhésion à deux associations : association francilienne des industries pour l'étude et la gestion de l'environnement et de la sécurité (AFINEGE) et institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI).

Dans le cas de l'AFINEGE, c'est un renouvellement de participation du SIAAP. Cette association a pour vocation de mutualiser les connaissances et de partager les bonnes pratiques en matière de santé-sécurité et environnement. Le montant annuel de la cotisation est de 2 980 €.

Pour l'IFACI, il s'agit d'une nouvelle adhésion. L'IFACI traite du management des risques et constitue un réseau professionnel de l'audit et du contrôle interne.

Cette adhésion permettrait évidemment au SIAAP de bénéficier de l'expertise de cet institut, de pouvoir bénéficier de rencontres avec des experts, de pouvoir participer à des groupes de travail, à des formations de façon plus large. Évidemment, tout cela permettra à notre Inspection générale notamment de pouvoir participer aux travaux de cet institut et aux activités qu'elle prévoit. Le montant annuel de l'adhésion est de 435 €.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est approuvée.

B2024/136D – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

M. le Président. — La délibération suivante concerne l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Il vous est proposé d'admettre en non-valeur une somme de 785,68 € de créances irrécouvrables, dont le détail des lignes figure dans le dossier en annexe de la délibération.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est approuvée.

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration

M. le Président. — Ensuite, c'est une information. On a le même sujet lors du Conseil d'administration. Information sur le compte-rendu des décisions que j'ai été amené à prendre par délégation du Conseil d'administration en matière de marchés publics. La liste est annexée, mais je crois que c'est la même délibération au Conseil d'Administration.

Nous en avons terminé avec le Bureau. Je reviendrai sur le calendrier, que vous avez d'ailleurs sur table. Notre prochain Bureau aura lieu le 10 décembre à 14 heures également. Je vous propose que l'on enchaîne avec le Conseil d'Administration.

La séance est levée à 14 heures 15.

Le Président

Signé : François-Marie DIDIER